de Leuchtemberg se propose de faire, avec l'agrément de l'empereur de Russie, à son cousin le président de la République française. Cette visite ne serait accompagnée d'aucun cérémonial, et le duc ne resterait que quelques jours à Paris.

ANGLETERRE.

(Londres, 6 juillet.)

Dans la séance de la Chambre des Communes du 3 juillet, M. F. O'Connor a présenté et développé sa motion relative à une nouvelle réforme parlementaire qui ne serait rien moins que le suffrage universel et la consécration de certains principes socialistes mis en vogue en France depuis février 1848. Lord John Russell l'a combattue dans un discours dont les principaux arguments ont été puisés dans l'histoire des bouleversemens qui ont remué presque tout le continent et qui ont causé la ruine d'un grand nombre d'individus, sans aucune utilité pour les masses :

« Je ne ferai, a dit le noble lord, actuellement aucune observation sur les deux principes posés par l'honorable M. O'Connor, a savoir : que le travail est la source de toute richesse, et que le peuple est l'unique source légitime du pouvoir; mais il a ajouté que le travailleur doit être le premier répartiganet des fruits de son industrie. Qu'est-à-dire? Si l'ouvrier fait pour un certain prix convenu, une certaine proportion de travail dans un temps donné, et s'il reçoit le prix de son travail, le contrat est complet, il est complétement exécuté. Qu'est-ce donc que veut exprimer? Il a travaillé, il est payé. Je sais qu'il existe une proposition qui a été très populaire en France l'an dernier (en 48) et très populaire encore peut-être auprès de beaucoup de personnes en France, les unes étant des philosophes très subtils et les autres des ouvriers égarés. Le principe ou cette proposition consistait à dire que dans toute entreprise quelconque, le capitaliste ne devait pas jouir des bénéfices sans partage, et que les bénéfices devaient être répartis parmi tous les travailleurs, au prorata du travail de chacun.

» Si telle est la pensée de l'honorable membre, je déclare que les prémisses de sa proposition sont dangereuses, et qu'elles ruinent l'industrie à laquelle tant de nos capitalistes doivent à la fois leur bien-être et leur indépendance. Quoique par l'impôt sans droit électoral, et exclue ajoute-t-on. Je m'inscris en faux contre cette doctrine. Dans la Grande-Bretagne il n'y a pas d'esclaves. Les droits dont jouit le peuple anglais en vertu de notre constitution, sont le droit de penser comme il lui plaît, de dire ce qu'il lui plaît, et d'agir sans crainte d'aucun genre de contrainte arbitraire. Voilà les libertés des Anglais !

Croyez-moi, Messieurs, nous n'aurions pas autant de liberté que nous en avons si le suffrage universel était la règle de la représentation de cette chambre. Le suffrage universel ne peut pas être mis en harmonie avec les autres parties de notre constitution. Ce qui fait la force de notre Constitution, c'est la modération apportée par chacun des pouvoirs de l'état dans l'exercice de ses droits et privilèges. Si le souverain, si la chambre des lords, si la chambre des communes voulaient user de leurs droits en poussant jusqu'à leurs dernières extrémités, la constitution ne durerait pas un mois et ce n'a serait fait des libertés tempérées de la patrie, peut être, sous le nom de démocratie, surgirait une dictature puissante, terrible et absolue, un gouvernement très fort et très formidable.

C'est pour éviter que ces libertés tempérées qui nous furent léguées par nos ancêtres ne soient converties en un tel régime, que je combats de toutes mes forces l'introduction du suffrage universel dans nos lois parlementaires. Il ne faut pas perdre de vue ce que l'on a fait en France l'année dernière, et nous devons à cette leçon de l'expérience que le peuple français a faite a ses dépens. Le suffrage universel est établi en France, et une forte majorité a été donnée à ce que l'on appelle les conservateurs. Cette majorité a-t-elle inspiré une latisfaction universelle? La minorité a-t-elle prétendu que la constitution avait été violée. Aussitôt la minorité a dressé son plan pour faire répondre le sang dans les rues de Paris et pour obtenir par la force ce qu'elle n'avait pas pu gagner d'une autre manière. Voilà les fruits de ces grands essais de changemens, voilà la réalisation de l'attente des résultats immenses qui devaient suivre l'établissement du suffrage universel, unique moyen, a ce que l'on pensait, d'arriver à un état de choses où chacun aurait bonheur et paix. Que de désappointemens ont suivi ces changemens!

» Le suffrage universel a été obtenu; mais il n'a pas porté ses fruits : et pour la défense de doctrines impossibles, il s'est trouvé 20 à 30,000 hommes qui sont descendus dans la rue prêts à faire le sacrifice de leur vie. De telles scènes, assurément, sont peu encourageans, et ce n'est pas dans la perspective de bénéfices douteux et problématiques que l'on doit compromettre et risquer une position prospère. Aussi ne suis-je pas disposé a me rallier aux changemens que l'on propose; il y a plus, je les combats formellement, et je dirai que si une telle proposition était adoptée, elle entraînerait les plus grands maux. En l'adoptant, nous risquerions de perdre les libertés que nous possédons, et agir ainsi serait le comble de la folie. (Applaudissemens.) Admettre aujourd'hui un plus grand nombre de membres de la classe ouvrière à la franchise électorale est chose possible en temps opportun; mais des changemens radicaux comme ceux de la motion de M. O'Connor seraient aussi dangereux pour l'état qu'ils sont peu du goût de la grande masse du peuple. »

La motion de M. O'Connor a été rejetée par une majorité de 222 voix contre 13.

Le résultat de l'élection de la cité de Londres a été favorable au baron de Rothschild. Le baron Lionel de Rothschild avait obtenu 6,017 voix, et lord John Manners 2,814. Majorité pour le baron de Rothschild, 3,203. Le shérif a proclamé le baron Lionel de Rothschild bien et dûment élu.

On lit dans le *Standard* du 4 juin :

« Les deux candidats ont ensuite remercié les trois électeurs et fait voter des remercîmens au shérif. M. de Rothschild a exprimé l'espoir qu'une lutte pareille ne se renouvellerait pas de long-temps. Si l'on n'obtient pas le succès que l'on est en droit d'espérer après ce résultat électoral, il ne négligera aucun des moyens constitutionnels en son pouvoir pour atteindre le but désiré par les électeurs de la Cité de Londres.

» M. Dwitre a dit : « Tout n'est pas fini par le succès de l'élection du baron de Rothschild; la lutte se renouvellera entre la Chambre des Lords et la Chambre des Communes. En conséquence, j'invite le peuple à inonder de pétitions la Chambre des Communes. J'espère que l'on ne se désistera pas de cette entreprise, jusqu'à ce que le baron de Rothschild ait pu personnellement dans la Chambre des Communes. (Applaudissemens.) »

Dans la séance de la chambre des Communes du 2 juillet, M. Disraëli, en parlant des affaires étrangères, s'est exprimé en ces termes :

« Le gouvernement de la Reine a commis une grande faute, ça été d'être toujours en communication avec le parti mécontent dans tous les Etats étrangers. Tous les grands ministres de l'Europe, les Metternich, les Guizot, les Narvaez, quelles qu'aient été leurs fautes, avaient du moins de grandes idées; ils ont été traités par le gouvernement anglais comme s'ils n'étaient des vaincus. Qu'en est-il résulté? La grande influence que l'Angleterre avait exercée jusqu'ici pour le maintien de la paix est devenue inefficace. Le gouvernement de la Reine pensait tellement que l'Autriche ne pourrait pas garder ses possessions d'Italie qu'il a été convenu qu'un nouveau pouvoir régirait cette partie du monde, et le Roi de Sardaigne devait en être investi.

» Le gouvernement de la Reine, comptant voir dans le Pape un réformateur, espérait que ces réformes seraient l'unique moyen d'empêcher les Français d'entrer en Italie; aussi soutient-il ses tendances révolutionnaires. Le gouvernement de la Reine comptait si bien que le Roi de Naples ne pourrait pas se soutenir, qu'il cherchait dans l'Europe entière un Roi pour la Sicile. Voyons les résultats obtenus dans le nord de l'Italie; le Roi de Sardaigne n'est rien de plus qu'un humble allié de l'Autriche. Le Pape n'est que la Reine, mais les Français y sont; le Roi de Naples est encore le Roi des Deux Siciles. On comprend, en présence de ces résultats, quelle triste figure pourraient faire les diplomates anglais dans toutes ces courts qui ont plus vu insulter à sa plainte de la diplomatie anglaise. Quand à notre ministre à Madrid, on pense qu'il n'y figure même pas. Ainsi vous trouverez que les ministres de la Reine n'ont d'influence qu'à Paris, et c'est aussi ce dont ils se vantent.

» Mais il n'ont pas plus d'influence à Paris que leurs prédécesseurs, et quelque conversation vous que l'on ait formée ici un gouvernement qui n'ait pas une entente cordiale avec le gouvernement français? C'est la conséquence nécessaire de l'état de l'Europe que telle soit la position relative des deux pays. Mais une bonne entente avec le gouvernement français ne comporte pas nécessairement la perte de notre influence dans tout autre pays. Voulez-vous savoir pourquoi vous l'avez perdue, cette influence? C'est pour avoir encouragé les mouvements insurrectionnels dans toutes les parties de l'Europe et pour vous être retirés toujours quand on vous demander de réaliser vos encouragemens. »

Le *Globe* de Londres du 28 juin publie quelques-unes des instructions adressées par le gouvernement de France aux agens français à Vienne et à Gaëte, relativement à l'expédition de Civita-Vecchia.

M. Drouyn de Lhuys écrit à l'amiral Cécille, le 18 avril. Il lui envoie deux dépêches; une adressée à l'ambassade française près de pape; l'autre à l'envoyé français près la cour de Naples, et le prie de les lire à lord Palmerston, ne doutant pas que le gouvernement anglais n'apprécie comme il le doit une détermination ayant pour but de maintenir, autant que cela dépendra de la France, l'équilibre des pouvoirs, de garantir l'indépendance des états italiens et d'assurer au peuple romain un système régulier et libéral de gouvernement et la répression des dangers d'une aveugle réaction aussi bien que de la frénésie de l'anarchie.

La dépêche de M. Drouyn de Lhuys à M. Dehecour, envoyé de France à Vienne, en date Paris, le 16 avril 1849, porte : « Que la France, en se décidant à envoyer à Civita-Vecchia une expédition, ne prétend ni imposer au peuple romain un système d'administration que sa libre volonté aurait rejeté, ni contraindre le pape à adopter, quand il sera réintégré dans son pouvoir, tel ou tel système du gouvernement. Nous pensons plus que jamais, dit-il, que par la force des événemens, par l'effet de la disposition naturelle de l'esprit humain, le système administratif établi à Rome par la révolution de novembre dernier est destiné à tomber bientôt, et que le peuple romain se replacera sous l'autorité du souverain pontife, à la condition qu'on le garantira contre les dangers d'une réaction : mais nous pensons néanmoins, et sous ce rapport notre langage n'a jamais varié, que cette autorité ne prendra des fortes racines et ne pourra se fortifier contre de nouvelles tempêtes qu'à l'aide des institutions qui pourront prévenir le retour des vieux abus dont Pie IX avait commencé la réforme avec un zèle généreux. Faciliter une réconciliation reposant sur de telles bases, donner au saint-père et à tous ceux qui, soit à Rome, soit à Gaëte, sont disposés à y coopérer, l'assistance dont ils pourront avoir besoin pour surmonter les obstacles soulevés par des prétentions exagérées ou par de mauvaises passions, tel est le but de notre expédition : nos intentions sont sans équivoque, et l'on ne saurait les suspecter. Ce que nous voulons, c'est que le saint-père, rentrant à Rome, puisse se trouver dans une situation qui, tout en étant satisfaisante pour lui et son peuple, puisse en même temps préserver l'Italie et l'Europe de nouveaux troubles, et ne pas intervenir dans l'équilibre du pouvoir ni dans l'indépendance des états italiens.

La dépêche de M. Drouyn de Lhuys à M. d'Harcourt et à M. de Rayneval, en date à Paris du 17 avril 1849, est conçue dans les mêmes termes que la dépêche précédente; elle se termine seulement par ces mots :

« Le cardinal Antonelli comprendra, d'après les explications que vous lui avez données, que le Pape, pour se mettre en état de profiter de l'expédition française, devra auparavant publier un manifeste qui, en garantissant au peuple des institutions libérales conformes à ses vues et aux besoins du temps, fera tomber toute résistance. Ce manifeste paraîtrait au moment où nos troupes paraîtraient sur le littoral des états de l'église, serait le signal d'une réconciliation dont on très petit nombre de mécontens seraient seuls exclus.

» Les moyens que nous employons sont les plus propres à atteindre ce but. Ils doivent dès lors avoir l'approbation de tous les amis de l'ordre et de la paix. Nous ne verrions pas sans regrets que l'Autriche, à qui l'occupation d'une partie considérable de la Haute-Italie et sa victoire récente sur les Piémontais assurent déjà une si large part d'influence dans la Péninsule, crût devoir, comme elle en a plus d'une fois manifesté la pensée, se procurer par l'occupation de la Romagne un nouveau gage qui, inutile pour elle et toutefois à de sérieux intérêts, ne servirait qu'à inquiéter et exciter les esprits.

» DROUYN DE LHUYS. »

Dans la Chambre des Communes du 6, M. Hume ayant demandé si les événemens qui se passent actuellement en Europe, ou l'intervention des forces russes en Hongrie, devaient être regardés comme amenant un terme aux traités de Vienne, lord John Russell a répondu « que ces traités n'étaient en aucune manière affectés » par les événemens du continent; que le » gouvernement russe avait été appelé par » le gouvernement autrichien à l'assister » dans la répression de l'insurrection en » Hongrie; que la Russie n'avait point l'intention d'intervenir d'aucune autre manière dans les affaires de l'Europe, et que » le secours qu'elle donnait à l'Autriche ne » dérangeait point les traités de Vienne. »

M. Hume ayant ajouté qu'il avait été dit qu'une convention existait entre la Prusse et l'Autriche, en vertu de laquelle certaines portions de territoire seraient concédées à la Russie, lord John Russell a répondu qu'à sa connaissance aucune convention de cette espèce n'existait ni en fait ni en projet.

Un journal anglais publie la pièce suivante, relative à l'intervention autrichienne en Toscane et dans les Légations, et adressée par le ministre des affaires étrangères d'Autriche au comte Colloredo, ambassadeur de cette puissance à Londres :

« Vienne, le 29 avril.

» Monsieur le comte (de Colloredo), le gouvernement de l'Empereur auprès du grand-duc Radetzky l'ordre de faire avancer des troupes tint en Toscane que dans les légations. En décidant cette mesure, nous n'avons fait que répondre à la demande qui nous a été adressée à cet effet au nom du grand-duc de Toscane et au nom du Saint-Père, ce dernier ayant déclaré qu'il ne voulait l'intervention armée de la France, de l'Espagne et de Naples. L'objet de notre intervention n'est pas autre que le rétablissement du gouvernement légitime et de l'ordre légal. Quand cet objet aura été obtenu (et grâce à la coopération de la saine partie de la population, nous espérons qu'il le sera promptement), nos troupes se retireront. En ce qui regarde l'intervention dans l'église, nous aurions voulu pouvoir attendre les décisions de la conférence de Gaëte, en mettant en relief l'accord existant entre les puissances dont l'appui serait spécialement réclamé par le Saint-Père, eussent donné à leurs efforts de l'ensemble et de l'uniformité.

» La France avant résolu, par l'expédition de Civita-Vecchia, d'anticiper sur les décisions de la conférence, nous n'avons pas hésité à nous joindre à elle, et nous sommes convaincus que le but auquel tendent ses efforts isolés sera le même que celui que les quatre puissances avaient été appelées à opérer par une action commune. Pour notre part, nous voulons seulement satisfaire aux vœux du Saint-Père, identiques avec ceux du monde civilisé, en lui donnant les limites de nos moyens, a rendre au chef de l'Eglise universelle sa liberté et son indépendance, que les populations catholiques ne peuvent pas voir d'un œil indifférent détruit au profit d'un parti anarchiste. La France, à bien examiner la chose, ne peut pas avoir d'autre but. En conséquence, je suis volontiers convaincu que les mesures des deux puissances, tout en paraissant dictées par des inspirations différentes, n'amèneront entre elles aucun conflit, mais au contraire mèneront à des résultats aboutissant également au bien-être du peuple de l'Italie centrale à la cause de l'ordre général.

» Je vous prie, monsieur le comte, de faire lire cette dépêche au premier secrétaire d'Etat.

» SCHWARTZENBERG. »

ALLEMAGNE.

La *Gazette allemmande*, organe du parti modéré de l'Assemblée Nationale allemande, qui tient depuis quelques jours des conférences à Gotha, publie, sous la date du 28 juin, le projet présenté à ce congrès par la commission de sept. Il est conçu en ces termes :

« 1° Les soussignées sont entièrement convaincus qu'il est impossible d'exécuter la Constitution de l'Empire sans le moindre délai. D'un autre côté, la conférence de Berlin présente un moyen de concilier les vues opposées. La patrie, menacée par l'ennemi du dedans et du dehors, nous fait un devoir de ne pas dédaigner ce moyen. Le projet de Constitution de Berlin contient les bases véritables de l'Etat fédératif allemand, bien que dans puisse rejeter quelques-unes de ses propositions, notamment un chef héréditaire de l'Empire dans la personne du prince de l'Etat le plus puissant de l'Allemagne, une assemblée du peuple.

» 2° La Constitution présentée par les trois royaumes leur paraît être une promesse inviolable faite à la nation, et ils reconnaissent que le but pourrait être atteint sous les conditions suivantes : que tous les gouvernemens allemands qui coopéreront à la convocation d'une Diète de l'Empire se présenteront devant la Diète dans une forme qui obligera chaque gouvernement particulier comme unité; que la révision ne pourra s'étendre qu'aux points de la Constitution qui ne s'accordent pas littéralement ou essentiellement, dans la Constitution de l'Empire du 28 mars, et le projet du 28 mai.

» 3° Si donc c'est une nécessité politique, les contrées Etats de l'Allemagne, abstraction faite de l'Autriche, ne sont pas entrer dans le nouvel Etat fédératif allemand, accepte promptement ce projet de Constitution et rend possible la prompte convocation d'une diète; c'est aussi un devoir pour les particuliers de contribuer suivant leur force à l'accomplissement de la grande œuvre patriotique.

» 4° C'est pourquoi les soussignés considèrent comme leur principale tâche de travailler à ce qu'on procède aux élections, et qu'une Diète se réunisse. En ce qui concerne les élections pour l'Assemblée du peuple, les lois électorales faites à Francfort ont rencontré des obstacles insurmontables qui s'opposent à leur exécution : il faut par conséquent adopter une autre règle; c'est pourquoi les soussignés pensent que chaque Etat particulier doit faire dans les formes constitutionnelles, la loi électorale que les circonstances ne le permettent pas de que le Mémoire de Berlin semble faire présumer), les Etats particuliers n'en pourraient pas moins modifier la loi électorale, jointe au projet de Constitution; et en tous cas, les soussignés ne pensent pas que la remise de l'entreprise puisse échouer contre une loi électorale.

» Cette voie paraît la seule voie de salut aux soussignés. En conséquence, ils croient devoir donner leur coopération aux élections pour la prochaine Diète.

» Gotha, le 28 juin 1849. »

(Suivent les signatures.)

L'Extrême droite et l'extrême gauche n'ont pas accédé à ces résolutions.

La *Réforme allemande*, journal ministériel de Berlin, fait les réflexions suivantes sur le programme adopté par les membres de l'Assemblée Nationale de Francfort réunis à Gotha :

« Cent trente représentans de l'Assemblée nationale de Francfort, réunis à Gotha et faisant partie des centres, ont exprimé dans un programme leur opinion sur la question de la révision de la Constitution, et promis d'agir en conséquence dans toutes les parties de la patrie. Nous adhérons à ce programme sur tous les points, et nous en ferons la règle de nos discussions sur la question allemande. Nous ne doutons pas que les organes conservateurs de la presse allemande ne se prononcent autour de ce programme et ne travaillent à le faire réussir, et nous invitons tous les patriotes allemands à imiter l'exemple de ces hommes, à solliciter comme eux l'accession des Etats de l'Allemagne au projet de Constitution de l'Empire émané des Rois de Prusse, de Saxe et de Hanovre, et coopérer aux élections pour la prochaine Diète. »

On lit la même feuille du 4 juillet :

« La mission de M. von der Pfordten étant achevée, ce ministre est reparti aujourd'hui pour Munich. Par suite de la clôture des négociations qui ont eu lieu, M. de Radowitz a également quitté Berlin et s'est rendu à Friedrichsruhe pour y prendre les eaux. Les bruits et les explications que l'on rattache à ce départ sont, nous pouvons l'assurer avec certitude, tout a-fait dénués de fondement.

» Le mémoire publié par le gouvernement hanovrien sur la formation d'un directoire a placer à la tête de l'Allemagne a produit ici, comme ailleurs une grande sensation. On a cru y voir une tentative de la part du Hanovre de s'affranchir des obligations qu'il a contractées dans l'alliance conclue avec la Prusse et la Saxe. Nous pouvons assurer qu'aucune pareille supposition est tout-a-fait dénuée de fondement; les plénipotentiaires hanovriens ont, a ce qu'on assure, présenté un mémoire au début des négociations qui ont eu lieu ici, comme un projet pour traiter la question du chef de l'empire. Il fut, assure-t-on encore, immédiatement mis de côté par la Prusse, qui ne voulait aucune forme de directoire, et il n'a plus aucune espèce d'importance maintenant que le projet de constitution émané conjointement des trois royaumes a été publié. »

Une lettre du 3 juillet de Carlsruhe annonce que Fribourg a été pris par les Prussiens. Les insurgés n'ont opposé qu'une faible résistance.

La forteresse de Rastadt résiste encore.

WURTEMBERG.

Une ordonnance royale du 2 juillet convoque une Assemblée de représentans pour procéder à la révision de la Constitution.

ITALIE.

ROME.

La nouvelle de l'entrée des Français à Rome est officiellement confirmée.

La ville s'est rendue le 2 juillet. Le fait est annoncé dans la dépêche suivante du général Oudinot :

Sous Rome, 10 heures du soir, le 2.

DÉPÊCHE DU GÉNÉRAL EN CHEF.

Les portes de Saint-Pancrace, Portese et Saint-Paul ont été livrées dans la soirée du 2.

Les troupes françaises devaient occuper Rome le lendemain 3, à la pointe du jour.

Toutes les mesures étaient prises pour que cette opération se fît dans le plus grand ordre.

La prise de possession a eu lieu en effet le 3.

Le général Oudinot a exigé que la place se rendît sans conditions.

Il a accordé six heures de réflexion aux assiégés qui demandaient à se rendre avec les honneurs de la guerre. A l'expiration de ce délai, l'artillerie française se disposait à foudroyer la ville, lorsque l'armée romaine s'est rendue à discrétion.

A la suite du combat du 30 juin, l'assemblée nationale ayant déclaré la résistance impossible, la municipalité romaine présenta au général un projet de capitulation qui fut refusé.

Le général Oudinot répondit par l'ultimatum suivant, auquel, à son tour, la municipalité ne crut pas devoir adhérer, tout en déclarant cesser toute résistance et ne pas s'opposer à l'entrée des Français :

Ultimatum du général Oudinot.

La ville de Rome se place sous la protection de l'honneur et des principes libéraux de la République française.

Art. 1er. L'armée française sera son entrée dans la ville, et occupera les positions militaires que lui paraîtront convenables.

Art. 2. Les communications actuellement interrompues par l'armée française seront rétablies.

Art. 3. Les défenses de l'intérieur de la cité seront détruites et la circulation rétablie.

Art. 4. Les troupes romaines prendront les cantonnements qui leur seront désignés, et les troupes étrangères aux Etats Romains seront licenciées, et il sera donné aux soldats qui les composent toute facilité pour se retirer où ils voudront.

Le *Constitutionale* de Florence contient de dramatiques détails sur les derniers incidens du siége ainsi que sur la physionomie de Rome pendant les heures suprêmes de cette lutte mémorable.

Une lettre du 1er juillet, adressée à ce journal, contient ce qui suit :

« Nous voici arrivés au dénouement de la question romaine. La journée de 29 a été terrible, la ville ayant été attaquée vers le soir d'une manière extraordinaire sur trois points. D'abord les Français ne purent avancer d'un pas, mais dans la nuit ils ont réussi à forcer un bastion dont ils se sont emparés, pendant que Rome était bombardée de deux autres côtés d'une façon épouvantable. Au lever du jour, le 30, les Français l'ont emporté sur les nôtres et ont pris deux pièces d'artillerie.

» L'épouvante est générale. Le sang a été versé par torrents et bien des braves officiers sont tombés victimes inutiles de cette lutte.

» La seconde ligne de défense était occupée par un bataillon de l'ancienne ligne pontificale. Au lieu de résister, la moitié prit la fuite, l'autre moitié, dit-on, a déféctionné aux cris de Vive Pie IX! C'est dans la matinée du 30 qu'a eu lieu le plus grand désastre. C'était le jour du carnage. Peu de coups de fusil; on s'est battu à la baïonnette jusqu'à trois heures après midi. Les légions des emigrés, des carabiniers, des financiers se sont battues comme des lions. La ligne, à part quelques exceptions, n'a rien fait. La cavalerie n'a pu agir, faute de terrain nécessaire pour se déployer.

» A six heures l'assemblée restée en permanence, après avoir entendu le rapport des généraux, qui ont fait d'innombrables sottises, (un mondo di bestialità) voyant qu'il était impossible de garder la ligne actuelle de défense, a décrété que Rome cessait de résister. »

Une autre lettre du 3 juillet, adressée au même journal, annonce que la garde civique fait le service conjointement avec les Français, et que la bannière tricolore flotte toujours sur le Capitole. Les Romains, d'après les ordres du général Oudinot, défont les barricades. Ils se livrent avec une ardeur sans égale à ce travail. Les insignes pontificales se rétablissent ça et là. Rome est tranquille mais morne. « On voit reparaître, dit le correspondant, quelques soutanes disparues depuis plus d'un mois. »

Aucun trouble n'a signalé la présence de l'armée française dans les murs de Rome, où elle a été reçue avec des témoignages non équivoques de sympathie de la part de la majorité de la population.

On lit dans le *Portafoglio Maltese* du 13 juillet :

« Diverses arrestations ont été opérées par les Français, à Rome. Ciceruacchio, Carbonaretto, Capanno, Sterbini, se trouvent entre leurs mains. Le prince de Canino s'est embarqué à Civita-Vecchia sur une goélette de guerre sarde. Arrivé à Livourne, il lui a été défendu de débarquer, et le prince s'est dirigé sur Gênes. »

— « Selon le *Giornale di Roma*, Garibaldi, avec sa bande, parcourt les territoires de Tivoli et de Palestrina. La première division de l'armée française a été envoyée à sa poursuite. »

— « MM. de Corcelles et Rayneval sont arrivés le 4 juillet à Rome, ou l'on attendait une commission provisoire de gouvernement nommée par Pie IX. »

— « Le général Regnault a occupé Albano, Frascati et Tivoli. Le général Morris